

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Licence 2

PHYSIQUE CHIMIE

Année 2023 – 2024

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES

Renforcée Physique - Chimie
Régio Chimica
Chimie
Physique
Environnement Sécurité Risque
Mécanique
Electronique, Energie électrique et Automatique
Mathématiques
Informatique
Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises
STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé



Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques	3
2. Le campus	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité	6
3.1. Service de scolarité	6
3.2. Inscriptions	6
3.3. Validation d'U.E.	7
3.4. Boite mail UHA	7
3.5. Le calendrier universitaire	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés	11
3.10. Les étudiants boursiers	12
3.11. Etudiants Campus France	13
3.12. UE Libre.....	13
3.13. Lexique des abréviations universitaires.....	14
3.14. Les langues	14
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	15
5. Informations importantes.....	18
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	18
PIX (nouvelle certification des compétences numériques).....	18
5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	18
5.3. Examens :.....	18
5.4. Coordonnées utiles.....	18

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Responsable licence 2ème année : M. Philippe SONNET

Les différents responsables de formation des licences:

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	M BELHACHMI Zakaria zakaria.belhachmi@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. Mickaël DERIVAZ mickael.derivaz@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr M. KREMBEL Christophe
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François francois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	Mme Claire PILUSO claire.piluso@uha.fr Mme Géraldine ESCRIVA-BOULLEY geraldine.escriva-boulley@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan



FST n°18 - Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres</u> :</p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD</u> :</p> <p>ILL_K_001 à 006 ILL_K_100 à 108 ILL_K_201 à 203</p> <p><u>Salles TP</u> :</p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique</u> :</p> <p>ILL_K_110 ETUDIANTS (info en libre service-24 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 2^{ème} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique</u> :</p> <p>ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence
PHYSIQUE / CHIMIE / MATHÉMATIQUES / INFORMATIQUE:
M. Philippe SONNET, philippe.sonnet@uha.fr

Responsables pédagogiques de la 2ème année de licence SPI Parcours
MECANIQUE :
M. Mickaël DERIVAZ, mickael.derivaz@uha.fr

Responsables pédagogiques de la 2ème année de licence SPI Parcours
EEA:
M. Gilles HERMANN, gilles.hermann@uha.fr

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence Renforcée
PHYSIQUE / CHIMIE :
M. François VONAU, francois.vonau@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité L2 Physique Chimie, Renfort Physique Chimie,
SPI Mécanique, SPI EEA :
Mme Sylvie MUNCH. sylvie.munch@uha.fr, 03 89 33 62 05
Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 (sauf le mercredi). Le jeudi uniquement par mail

Mme Munch est votre personne référente en licence 2ème année Physique Chimie, Environnement pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr **avant le 30 septembre 2023** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont

autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Diplôme	frais annexes	Justification des frais annexes
Licence Sciences et technologies (toutes les mentions hors STAPS)	30 euros	Quota de 100 impressions et accès aux logiciels sous licence en libre service
		Salle info en libre accès jusqu'à 21 heures
		Participation aux forums et salons

Les frais annexes sont facultatifs et doivent correspondre à une prestation supplémentaire qui n'est pas nécessaire à l'obtention du diplôme.

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle sera effectuée auprès de la scolarité de la FST **avant le 15 octobre**.

Les modalités seront transmises aux étudiants ultérieurement.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 23 septembre 2023**.

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024							
LICENCE 2ème Année PHYSIQUE/CHIMIE- RENFORT PC - SPI - MATHS - INFO							
Août		Septembre		Octobre		Novembre	
1 M	1 V	1 D	1 M	1 M	Toussaint	1 V	1 L
2 M	2 S	2 L	2 M	2 J	Vacances	2 S	2 M
3 J	3 D	3 M	3 J	3 V	d'Automne	3 D	3 M
4 V	4 L	4 M	4 J	4 S		4 L	4 J
5 S	5 M	5 J	5 V	5 D		5 M	5 V
6 D	6 M	6 V	6 L	6 L		6 M	6 S
7 L	7 J	7 S	7 M	7 M		7 J	7 D
8 M	8 V	8 D	8 M	8 M		8 V	8 L
9 M	9 S	9 L	9 M	9 J		9 S	9 M
10 J	10 D	10 M	10 J	10 V		10 D	10 M
11 V	11 L	Rentrée 10h *	11 M	11 S	Armistice 1918	11 L	11 J
12 S	12 M	12 J	12 V	12 D		12 M	12 V
13 D	13 M	13 V	13 L	13 L		13 M	13 S
14 L	14 J	14 S	14 M	14 M		14 J	14 D
15 M	15 V	15 D	15 M	15 M		15 V	15 L
16 M	16 S	16 L	16 J	16 J		16 S	16 M
17 J	17 D	17 M	17 V	17 V		17 D	17 M
18 V	18 L	18 M	18 J	18 S		18 L	Fermeture Bât.
19 S	19 M	19 J	19 V	19 D		19 M	Eco. Energie
20 D	20 M	20 V	20 L	20 L		20 M	DM hors
21 L	21 J	21 S	21 M	21 M		21 J	bauximents
22 M	22 V	22 D	22 M	22 M		22 V	seulement
23 M	23 S	23 L	23 J	23 J		23 S	
24 J	24 D	24 M	24 V	24 V		24 D	
25 V	25 L	25 M	25 J	25 S		25 L	
26 S	26 M	26 J	26 D	26 D		26 M	Vacances
27 D	27 M	27 V	27 L	27 L		27 M	de Noël
28 L	28 J	28 S	28 M	28 M		28 J	
29 M	29 V	29 D	29 M	29 M		29 V	
30 M	30 S	30 L	30 J	30 J		30 S	
31 J		31 M				31 D	
Février		Mars		Avril		Mai	
1 J	1 V	1 L	1 M	1 M	Fête du travail	1 S	1 L
2 V	2 S	2 M	2 J	2 J		2 D	2 M
3 S	3 D	3 M	3 V	3 V		3 L	3 M
4 D	4 L	4 J	4 S	4 S		4 M	4 J
5 L	5 M	Fermeture	5 V	5 D		5 M	5 V
6 M	6 M	Economies	6 S	6 L		6 J	6 S
7 M	7 J	d'Energie	7 D	7 M		7 V	7 D
8 J	8 V		8 L	8 M	Armistice 1945	8 S	8 L
9 V	9 S		9 M	9 J	Ascension	9 D	9 M
10 S	10 D		10 M	10 V	POM 31	10 L	10 M
11 D	11 L		11 J	11 S		11 M	11 J
12 L	12 M		12 V	12 D		12 M	12 V
13 M	13 M		13 S	13 L		13 J	13 S
14 M	14 J		14 D	14 M		14 V	14 D
15 J	Jury Sem3		15 L	15 M		15 S	15 L
16 V	16 S		16 M	16 J		16 D	16 M
17 S	17 D		17 M	17 V		17 L	17 M
18 D	18 L		18 J	18 S		18 M	18 J
19 L	19 M		19 V	19 D	Pentecôte	19 M	19 V
20 M	20 M		20 S	20 L	L.Pentecôte	20 J	20 S
21 M	21 J	DUATHLON	21 D	21 M		21 V	Fin de CC
22 J	22 V		22 L	22 M		22 S	22 L
23 V	23 S		23 M	23 J	Vacances	23 D	23 M
24 S	24 D		24 M	24 V	de printemps	24 L	24 M
25 D	25 L		25 J	25 S		25 M	25 J
26 L	Vacances		26 V	26 D		26 M	26 V
27 M	d'hiver		27 S	27 L		27 J	27 S
28 M	28 J		28 D	28 M		28 V	28 D
29 J	29 V	Vendredi Saint	29 L	29 M		29 S	29 L
	30 S		30 M	30 J		30 D	30 M
	31 D	Pâques		31 V			31 M
Rentrée L2 PC + SPI : 11/09 à 10h Amphi A				STAGE L2 MATHS : du 17/01 au 26/01/24			
Rentrée L2 Renfort PC : 11/09 à 10h Salle 100							
Rentrée L2 MI : 11/09 à 10h Amphi TAGLANG							

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE 2". Cliquer sur votre filière :

▶ L2 PHYSIQUE/CHIMIE

Votre emploi du temps sera affiché :
Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers,...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité. Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la.**

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent **durant certaines heures de cours** et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (**12h30 minimum par semaine**) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter **un formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne **le reversement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

-Pour les UE annuelles et celles ne fonctionnant qu'au S1 :
du 18 septembre au 13 octobre 2023

-Pour les UE fonctionnant qu'au S2 : **du 08 au 27 janvier 2024**

Attention : Passé ces dates, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Début des cours :

- Pour les UE débutant au S1 et annuelles : la semaine du 2 octobre 2023

Rappel : l'ECUE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et est **notée**. Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Les étudiants qui choisissent des **ECUE à la Fonderie ou FLSH** doivent se rapprocher de ces **composantes pour connaître les dates d'examens**.

3.13. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais et l'Allemand.

Pour les étudiants n'ayant jamais étudié l'Allemand auparavant, ils suivront 8 heures de mise à niveau au courant du semestre comportant l'UE d'Allemand.

Fiche semestre 4 - PHYSIQUE

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisations	Type de contrôles	Coef Epr	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale
12SUOPT4	UE OPTIQUE PHYSIQUE 1	PC + RENF + ESR + CMI	Contrôles TD EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1 2	1	3	14	12			26
12SUTHE4	UE THERMODYNAMIQUE PHYSIQUE 2	P + RENF P + CMI	EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1	1	3	14	12			26
12SUCHP4	UE CHIMIE 3P				2	5					46
12SPARC4	ECUE Architecture de la matière 3 : des solvants aux solides cristallins	PC + RENF + ESR + CMI	EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1	1		10	10			
12SPINO4	ECUE Chimie inorganique 1	PC + RENF + ESR + CMI	EC1 1h EC2 1h30	1 1	1		8	8			
12SUELM4	UE ELECTROMAGNETISME 2	P + RENF P + SPI + CMI	EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1	1	3	14	12			26
12SUMEF4	UE MECANIQUE DU SOLIDE ET DES FLUIDES 1	P + RENF P + CMI	EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1	1	3	14	12			26
12SUTPP4	UE TP de PHYSIQUE	P + RENF P + CMI	CR de TP TP tests 2h []	1 1	2	4			32		32
12PUANG4	UE LANGUE : ANGLAIS	SPI + L1 2A2	Contrôles TD []		1	3		24			24
12SUPRJ4	UE PROJET PROFESSIONNEL 4				2	6					36
12SPPRJ4	ECUE TP Projet en anglais	C + ESR	*voir ci-dessous		1				24	12	
12SPLIB4	ECUE Matière libre		Modalités d'évaluation définies par les responsables de chaque unité		1			24			
Totaux SEMESTRE 4 PHYSIQUE						30	74	114	56	12	266

Contrôles TD : au moins 2 évaluations

EC : Examen Commun

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

* TP Projet : La note de TP prend en compte la note des comptes-rendus écrits, la note expérimentale et celle des ou de l'examen(s) de TP (écrit/oral/expérimental).

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédagogique.

L'étudiant dispensé choisira en début de semestre avec le responsable de filière :

soit d'être présent à TOUS les TP Physique

soit de ne se présenter qu'à l'examen test de TP physique et dans ce cas SEULE la note finale du test sera prise en compte.

Fiche semestre 4 - CHIMIE

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôles	Coef	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale	
				Epr								
12SUOPT4	UE OPTIQUE PHYSIQUE 1	PC + RENF + ESR + CMI	Contrôles TD	1	1	3	14	12			26	
			EC1 Ecrit 1h30	1								
			EC2 Ecrit 2h	2								
12SUCHO4	UE CHIMIE ORGANIQUE 3	C + RENF C + CMI			3	7	26	28			70	
12SPCHO4	ECUE Chimie organique 3		EC1 Ecrit 1h30	1								2
			EC2 Ecrit 1h30	1								
			EC3 Ecrit 2h	2								
12SPTOR4	ECUE TP Chimie organique 3		*TP voir ci-dessous []		1				16			
12SUARC4	UE ARCHITECTURE DE LA MATIERE 3 : des solvants aux solides cristallins	PC + RENF + ESR + CMI	EC1 Ecrit 1h30	1	1	3	10	10			20	
			EC2 Ecrit 2h	1								
12SUCHI4	UE CHIMIE INORGANIQUE				2	4					38	
12SPINO4	ECUE Chimie inorganique 1	PC + RENF + CMI + ESR	EC1 écrit 1h	1	3		8	8				
			EC2 écrit 1h30	1								
12SPTPC4	ECUE TP Chimie inorganique	C + RENF C + ESR	*TP voir ci-dessous []		1				12			
12SUCHC4	UE CHIMIE - PHYSIQUE 2				2	4					26	
12SPCIN4	ECUE Cinétique 2	C + RENF C + CMI	EC1 Ecrit 1h30	2	1		8	8				
			EC2 Ecrit 2h	3								
12SPELE4	ECUE Electrochimie	C + RENF C + ESR + CMI	EC Ecrit 2h		1		4	6				
12PUANG4	UE LANGUE : ANGLAIS	SPI + L1 2A2	Contrôles TD []		1	3		24			24	
12SUPRJ4	UE PROJET PROFESSIONNEL 4				2	6					36	
12SPPRJ4	ECUE TP Projet en anglais	C + ESR	*voir ci-dessous		1				24	12		
12SPLIB4	ECUE Matière libre		Modalités d'évaluation définies par les responsables de chaque unité		1			24				
Totaux SEMESTRE 4 CHIMIE						30	70	120	52	12	302	

Contrôles TD : au moins 2 évaluations

EC : Examen Commun

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

* TP Chimie : La note de TP prend en compte la note des comptes-rendus écrits, la note expérimentale et celle des ou de l'examen(s) de TP (écrit/oral/expérimental).

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédagogique.

L'étudiant dispensé choisira en début de semestre avec le responsable de filière :

soit d'être présent à TOUS les TP de chimie

soit de ne se présenter qu'à l'examen test de TP de chimie et dans ce cas SEULE la note finale du test sera prise en compte.

5. Informations importantes

Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens :

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

La note communiquée par l'enseignant ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.4. Coordonnées utiles

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ([SUMPPS](#)) :

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner^[SEP] – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 46

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner^[1]_{SEP} – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 62 18

E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg

1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)

E-mail : sio@uha.fr

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,

le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue

Service d'Information et d'Orientation

E-mail : noel.pelletier@uha.fr

Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)